

Image not found or type unknown



Acquisition de la nationalite francaise

Par **petitjean**, le **17/04/2008 à 10:08**

bonjourrnjesuis algerien et jai fait une demande de nationalite francaise par affiliation .mon grand pere est francais par declaration (effectuee en 1963)rnjai recu apres 18 mois une notification de refus par courrier sous pretexte que ma mere avais plus de 18 ans lorsque mon grand pere a fait sa declaration .je vous informe que mon grand pere etait commissaire divisionnaire dans la police francaise en france et donc c etait une personne de droit civil commun puisque lorsqu'il a effectuee a declaration il residait a villeurbane et a presente a passeport francais et une residence .autre chose aussic est que le greffier se base sur une majorite a 18 ans pour mr refuser la nationalite alors que la lois de 1907 a 1974 stipule que la majorite etait a 21 ans pour tous donc je crois que je sui dans mes droits .rnmerci de m repondre

Par **angie26**, le **18/04/2008 à 14:12**

bonjour,rnil existe 2 associations qui pourront t'aider:le GISTI et la CIMADE.rnje te souhaite bonne chance:)